

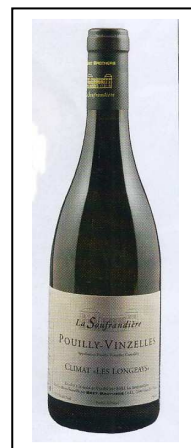


L'appellation qui monte Pouilly Vinzelle et Loché

Cela fait de nombreuses années que les vignerons de ces deux micro-appellations bourguignonnes (50 hectares pour Pouilly-Vinzelle, 30 pour Loché, sa voisine) font progresser la qualité des vins afin de décrocher un jour le Graal : une classification en 1^{er} crus de certains de leurs terroirs. Et le classement semble désormais à portée de main. L'idée a commencé à germer en 2006 lorsque les vignerons locaux ont lancé une étude de leur sous-sol, et a définitivement pris forme en 2008 lorsqu'ils se sont adjoint les conseils d'un ancien ingénieur en délimitation de l'institut national de l'origine et de la qualité (Inao). Le tout a débouché sur le dépôt d'un dossier de demande de classement en 2010 auprès de l'Inao. « Nous avons identifié trois terroirs capables de revendiquer l'appellation 1^{er} cru : Les Longeays et les

Quarts pour Vinzelles, et les Mûres pour Loché », explique Jean-Philippe Bret, le président de l'organisme de défense et de gestion (ODG) des deux appellations.

Mais la route est encore longue pour le classement. Dans le meilleur des cas, il pourrait prendre effet pour le millésime 2017 ou 2018. En attendant cette reconnaissance, jugez par vous-même la qualité de ces vins aux rapports qualités/prix remarquables.



DOMAINE DE LA SOUFRANDIÈRE

« les Longeays » 2011

Un vin au nez élégant d'aubépine, de fruits exotiques et de curry. La bouche est ample, gourmande, saline et vivifiante.

www.bretbrothers.com